

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets
auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".
(Ordonnance Royale d'août 1681)

édito

2012 : une année cruciale pour la
plaisance et la pêche de loisir en mer...

Point sur la charte : les travaux avancent lentement souvent ralenti par des carences ministérielles inexplicables pour ne pas dire inacceptables ! Pour de plus amples détails, consultez le compte-rendu sur notre site fnppsf.fr. Des efforts sérieux ont été consentis par les cinq fédérations signataires de la charte et ont permis la mise en place des premières mesures. Elles représentent en soi une véritable révolution pour les pratiquants et une avancée significative en matière de gestion des usages et de la ressource. Sachons, comme a su le faire Madame la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet mais aussi les ONG présentes aux réunions, les apprécier à leur juste valeur.

Nos relations avec les professionnels : les attitudes agressives et systématiquement négatives des représentants nationaux des pêcheurs professionnels lors des réunions de travail tenues dans le cadre de la charte et notamment lors des deux dernières réunions qui se sont tenues le 15 janvier, sont inacceptables. De tels comportements, destinés à diviser, auront, bien au contraire, contribué à renforcer la volonté, plus que jamais affirmée par les cinq fédérations signataires de la charte, de défendre les orientations arrêtées en commun et explicitées dans un communiqué commun récemment publié (voir page 6 du précédent numéro de notre revue). Les ONG présentes à ces réunions ont pu apprécier la volonté clairement affichée par les fédérations signataires de la charte de mettre en place les mesures susceptibles d'assurer une bonne préservation de la ressource dans les années à venir. Elles ont pu aussi constater les réticences et l'hostilité ostensiblement affichées par les pêcheurs professionnels quand il s'agit d'appliquer ces mêmes dispositions au sein de leur propre activité ! Chacun pourra comprendre que, si ces mesures ne concernaient en fait que la pêche de loisir, il serait vain d'espérer une quelconque amélioration de la ressource et des stocks des espèces en difficulté. Les pêcheurs professionnels exercent un métier respectable, nous comprenons leurs inquiétudes et leurs difficultés. Mais les règles fondamentales visant à protéger la ressource comme le relèvement de tailles minimales de captures ou l'arrêt des pêches intensives sur les frayères doivent s'appliquer à tous. Nous espérons que les notions de partage et d'intérêt général finiront par s'imposer malgré les difficultés liées aux attitudes partisans.



Une meilleure représentativité : les mises en place de Parcs Naturels Marins, du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) et des Conseils Maritimes de Façade (CMF) ont été, une nouvelle fois, l'occasion de constater le manque de représentativité des usagers de la mer dans les structures institutionnelles et le manque de considération dont ils font l'objet au regard de leur nombre et de leur poids économique. Quels sont les critères objectifs qui régissent l'attribution des sièges dans ces organismes ? Les autorités régaliennes chargées de leur mise en place se gardent bien de répondre, embarrassées qu'elles sont à justifier leurs arbitrages ! Nous avons questionné des candidats à l'élection présidentielle sur cet épineux sujet. Nous attendons leur réponse avec impatience...

La nécessité de se rassembler : toutes ces péripéties, loin de nous décourager, ont donné lieu à une réelle prise de conscience collective. Les cinq fédérations signataires de la charte ont ainsi appris à travailler ensemble pour faire valoir leurs propositions. Cette démarche mérite probablement d'être étendue à d'autres domaines comme l'environnement et la gestion des infrastructures portuaires par exemple. Plus nous serons rassemblés, plus nous pourrions être entendus. Il s'agit uniquement de mettre en commun nos propositions et de les faire valoir solidairement et collectivement sans intervenir d'aucune façon dans le fonctionnement propre de chaque fédération.

Le congrès 2012 : comme j'ai pu le dire dans mon préambule, 2012 sera probablement une année très importante pour la plaisance et la pêche de loisir en mer mais aussi pour notre fédération. Nous allons, en effet, dans le cadre de notre 39^{ème} congrès national, organisé par la délégation Languedoc Roussillon à Argelès (Pyrénées Orientales), être amenés à renouveler notre comité directeur et à définir nos orientations pour les années à venir. J'espère que nous saurons, tous ensemble, prendre les dispositions les plus judicieuses pour nous permettre de continuer à progresser comme nous l'avons si bien fait depuis 2002. Je sais, au regard des réservations déjà effectuées, que vous allez être très nombreux à participer à cet important rassemblement. Je tiens à remercier vivement tous les participants à ce congrès et tout particulièrement ceux qui auront contribué à son bon déroulement. Comme vous pouvez l'imaginer, le devenir de notre fédération dépend pour beaucoup de la qualité de nos travaux et des orientations que nous adopterons. À bientôt donc. Je compte sur vous...

Jean Kiffer
président national de la FNPPSF

